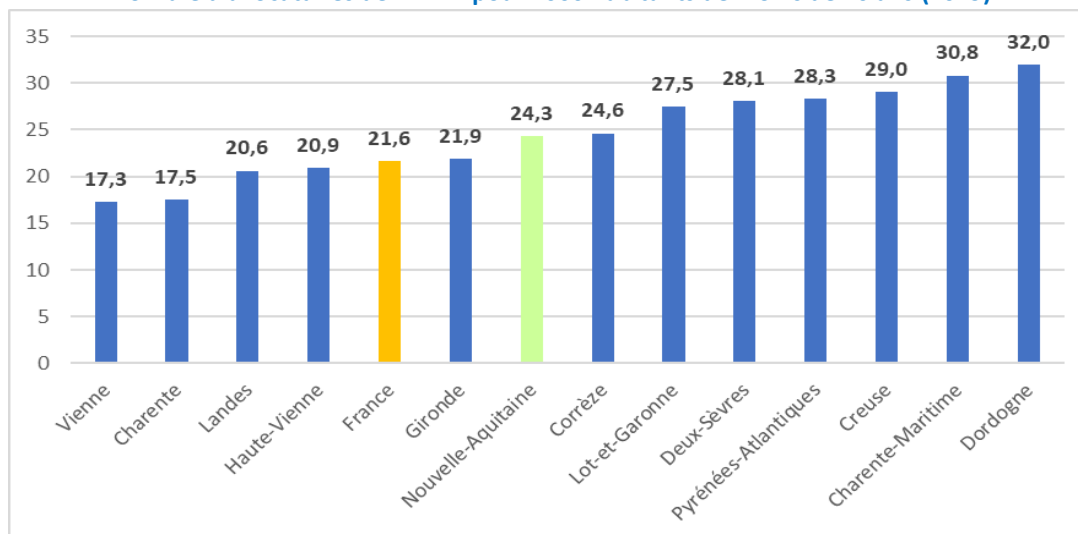


## Les allocataires de l'AAEH

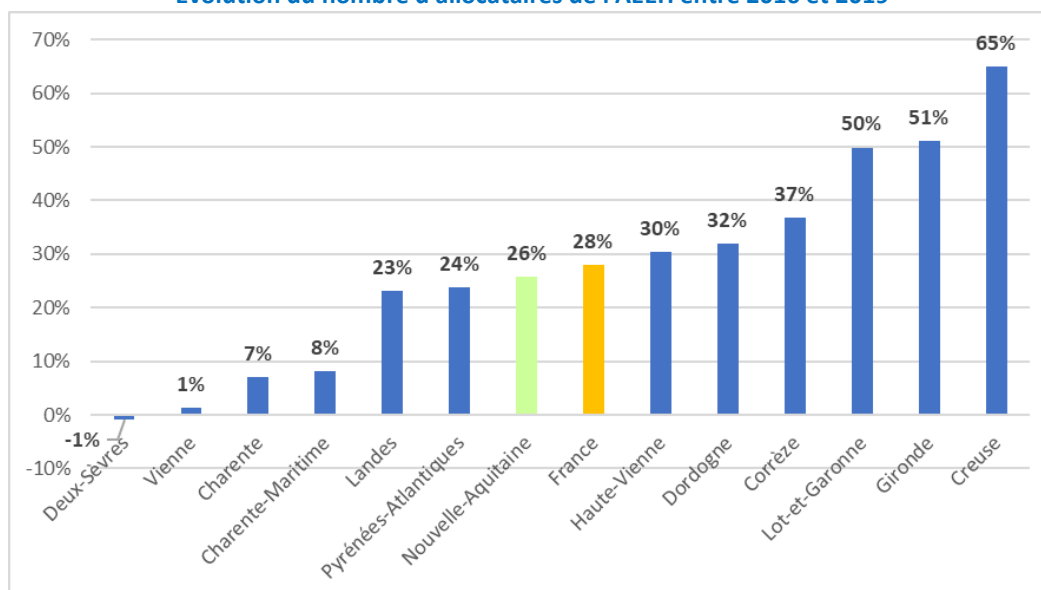
En 2019, **31 400** enfants et adolescents étaient allocataires de l'AAEH en Nouvelle-Aquitaine, soit en moyenne **24 allocataires pour 1000 habitants de moins de 20 ans** (de 17‰ en Vienne à 32‰ en Dordogne).

Nombre d'allocataires de l'AAEH pour 1000 habitants de moins de 20 ans (2019)



Depuis 2016, la Nouvelle-Aquitaine compte **6 500 allocataires de l'AAEH supplémentaires**, soit une augmentation de 26% (de -1% dans les Deux-Sèvres à + 65% dans la Creuse).

Evolution du nombre d'allocataires de l'AAEH entre 2016 et 2019

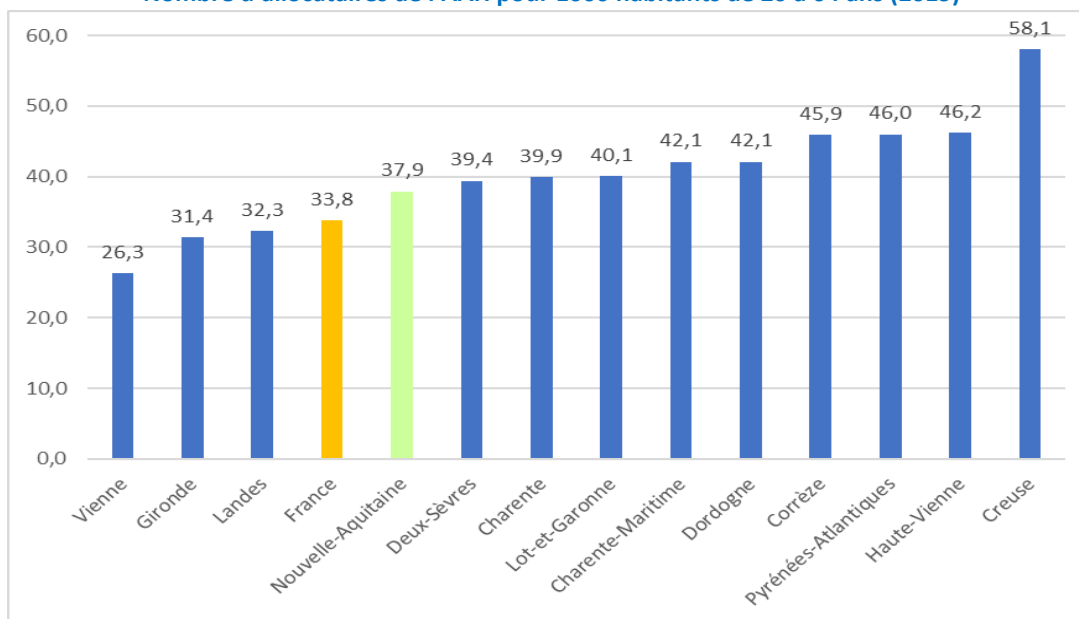


Sources : CNAF 2019, MSA 2019, INSEE 2019.

## Les allocataires de l'AAH

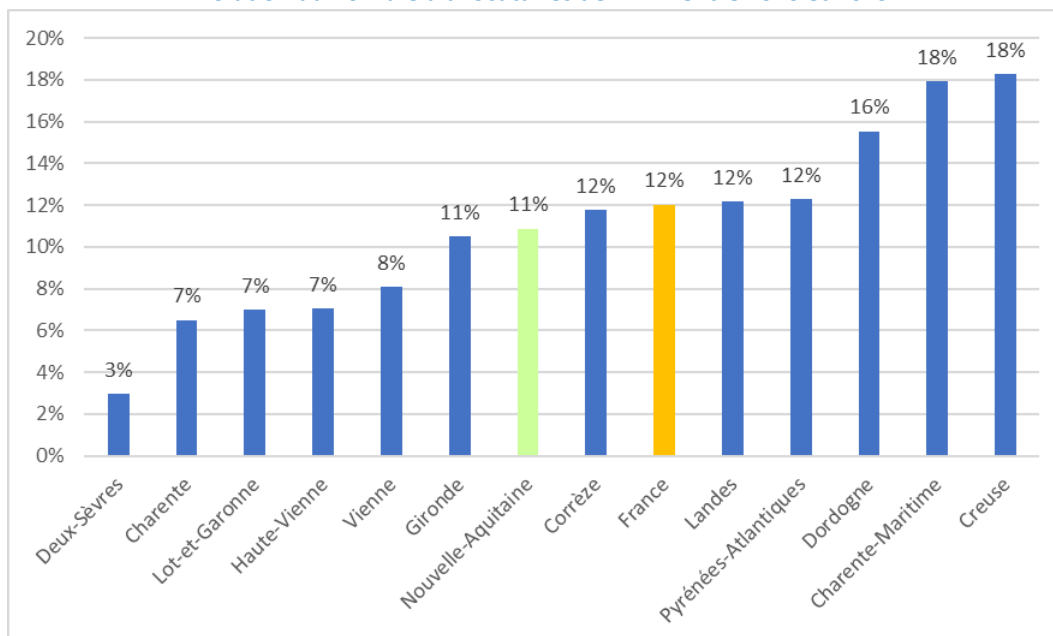
En 2019, **123 000** adultes étaient allocataires de l'AAH en Nouvelle-Aquitaine, **soit 38 allocataires pour 1000 habitants âgés de 20 à 64 ans** (de 26‰ en Vienne à 58‰ en Creuse).

Nombre d'allocataires de l'AAH pour 1000 habitants de 20 à 64 ans (2019)



Depuis 2016, la Nouvelle-Aquitaine compte **12 000 allocataires de l'AAH supplémentaires**, soit une augmentation de 11 % (de 3% dans les Deux-Sèvres à 18% dans la Creuse et en Charente-Maritime).

Evolution du nombre d'allocataires de l'AAH entre 2016 et 2019



Sources : CNAF 2019, MSA 2019, INSEE 2019.

## Les allocataires de la PCH ou de l'ACTP

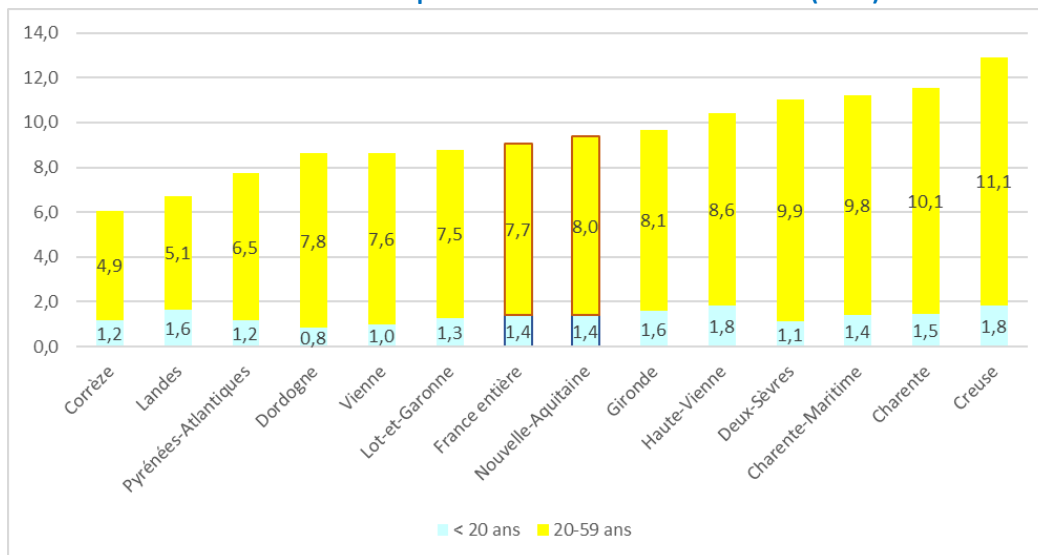
En 2019, en Nouvelle-Aquitaine, **30 100** personnes recevaient la PCH et **4 300** l'ACTP.

Parmi ces allocataires, 5% avaient moins de 20 ans, 66% de 20 à 59 ans et 29% de 60 ans ou plus.

Le taux d'allocataires s'élevait à :

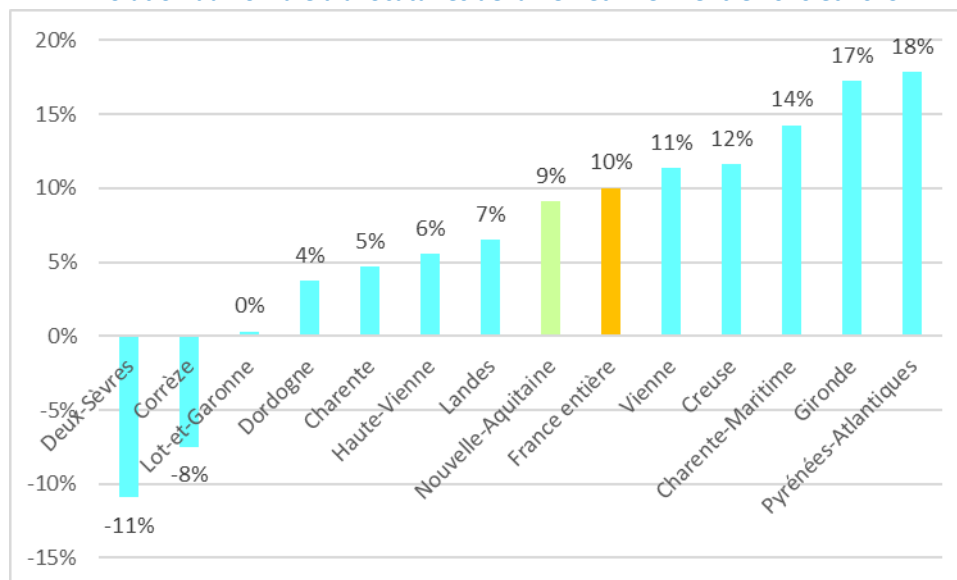
- 1,4‰ pour les moins de 20 ans<sup>1</sup> (de 0,8 en Dordogne à 1,8 dans la Creuse et la Haute-Vienne)
- 7,7‰ pour les 20-59 ans (de 4,9 en Corrèze à 11,1 en Creuse).

**Nombre d'allocataires de la PCH pour 1000 habitants de moins de 20 ans et de la PCH ou ACTP pour 1000 habitants de 20 à 59 ans (2019)**



Depuis 2016, la Nouvelle-Aquitaine compte **3 600 allocataires de la PCH supplémentaires** et 780 allocataires de l'ACTP en moins (cette allocation a vocation à disparaître, remplacée progressivement par la PCH depuis 2016). En moyenne, le nombre de ces allocataires a progressé de 11 % en Nouvelle-Aquitaine (de - 11% dans les Deux-Sèvres à + 18% dans les Pyrénées-Atlantiques).

**Evolution du nombre d'allocataires de la PCH et l'ACTP entre 2016 et 2019**



**Sources :** INSEE 2019, DREES enquête aide sociale 2019.

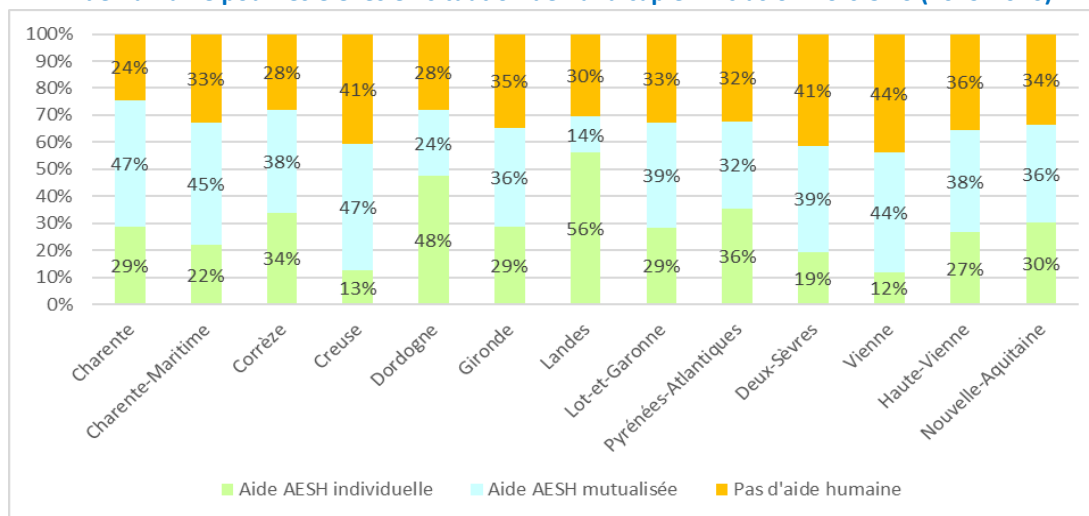
<sup>1</sup> Pour les enfants, si un droit au complément de l'AEEH est reconnu, la personne assumant la charge de l'enfant handicapé peut choisir entre le bénéfice de ce complément et la PCH.

## La scolarisation

A la rentrée scolaire 2019-2020, **28 500** élèves en situation de handicap étaient scolarisés en inclusion en Nouvelle-Aquitaine (effectif en hausse de 6% par rapport à la rentrée précédente).

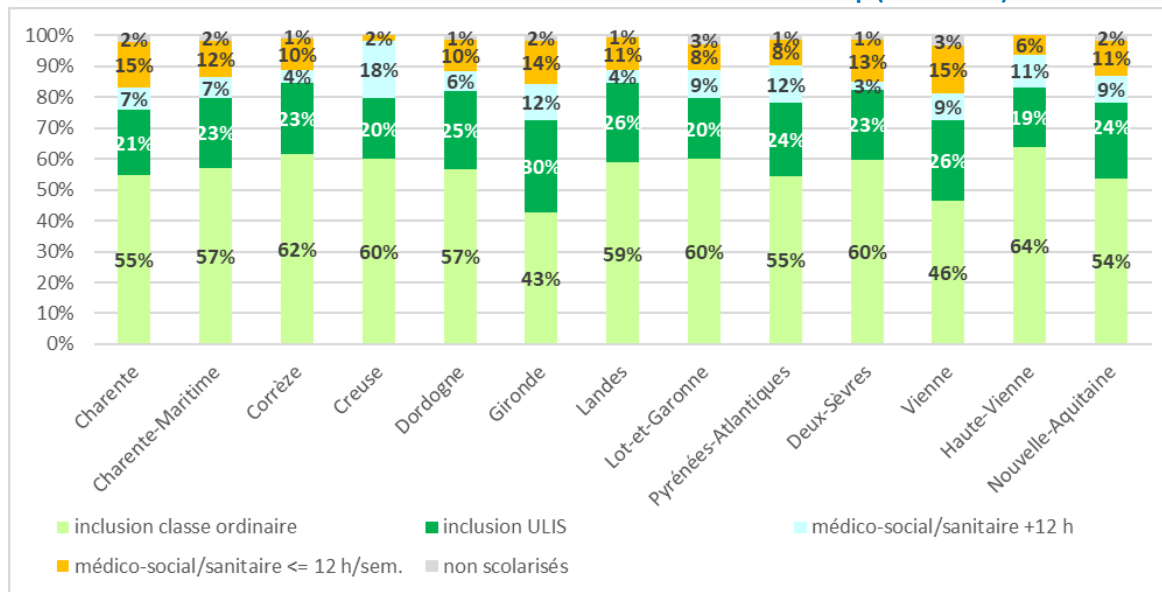
Parmi les enfants en inclusion individuelle, 30% reçoivent l'aide individuelle d'un AESH (pas nécessairement à temps plein), 36% une aide mutualisée et 34% n'en bénéficient pas.

**Aide humaine pour les élèves en situation de handicap en inclusion hors ULIS (2019-2020)**



En moyenne, près de 80% des élèves en situation de handicap sont scolarisés en inclusion (qu'ils soient accompagnés ou non par un ESMS) : 54% en inclusion individuelle et 24% en ULIS. Parmi les élèves scolarisés dans le médico-social, plus de la moitié ont moins de 12 h de classe par semaine.

**Conditions de scolarisation des élèves en situation de handicap (2019-2020)<sup>2</sup>**



L'inclusion classe ordinaire inclut la scolarisation en SEGPA et EREA.

L'inclusion en ULIS comprend les temps partagés en classe ordinaire.

Concernant les élèves non scolarisés, l'enquête de la DEPP (Education nationale) ne recense que les jeunes de la tranche d'âge d'obligation scolaire (3-16 ans) accompagnés par un ESMS.

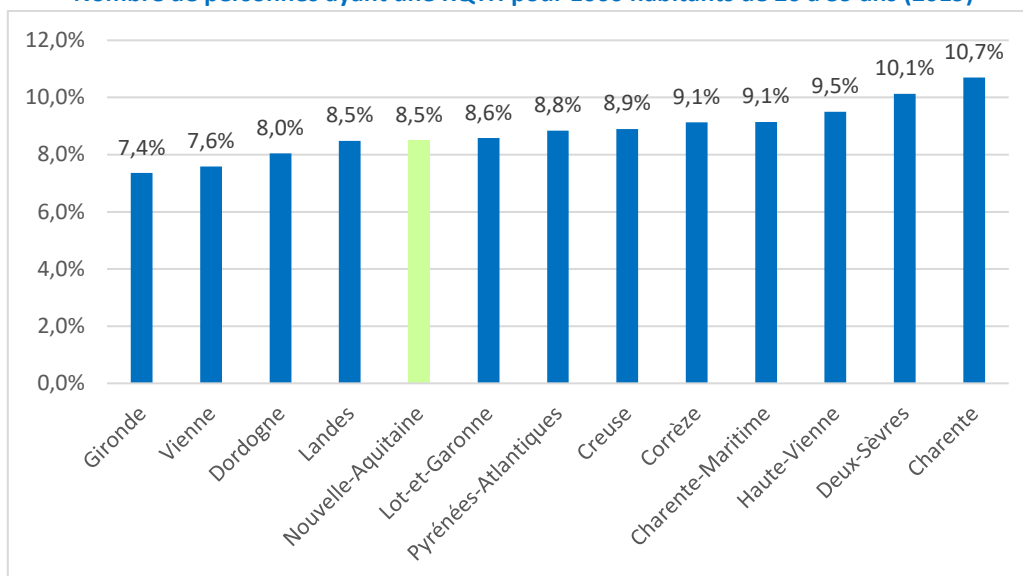
**Sources** : MENJ-DEPP 2019-2020

<sup>2</sup> Voir aussi la note de cadrage : Inclusion scolaire des enfants et adolescents en situation de handicap et accompagnés par un ESMS : <https://creai-nouvelleaquitaine.org/wp-content/uploads/2021/05/Inclusion-eleves-3-16-ans-avec-ESMS-2019-2020-V2.pdf>

## L'emploi et la formation des travailleurs handicapés

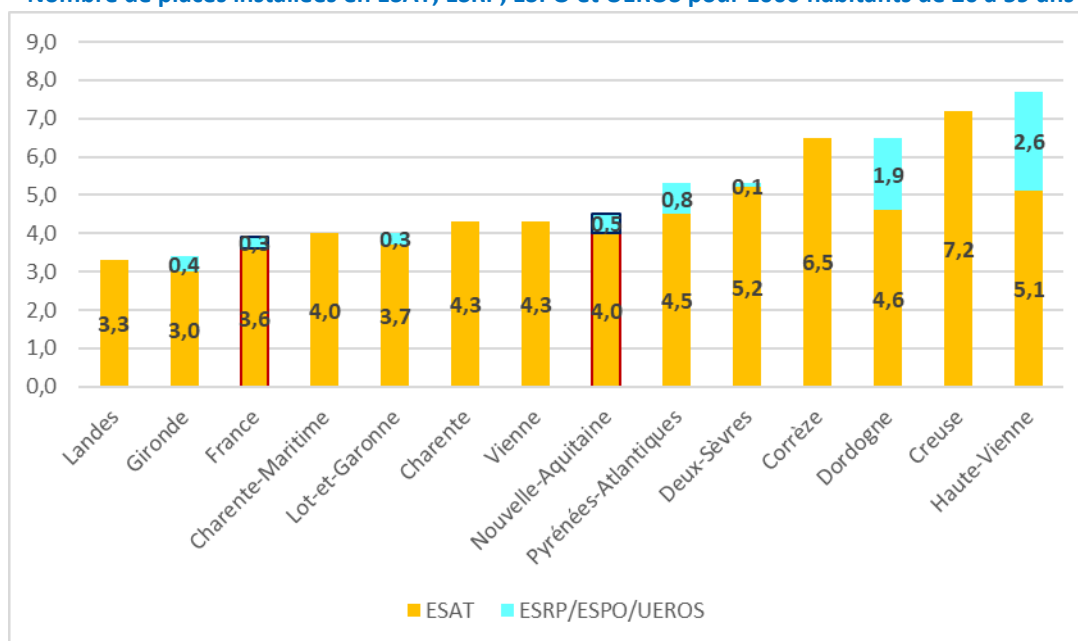
En 2019, en Nouvelle-Aquitaine, **242 460** personnes bénéficiaient d'une RQTH, soit 8,5% des adultes âgés de 20 à 59 ans.

Nombre de personnes ayant une RQTH pour 1000 habitants de 20 à 59 ans (2019)



En 2020, **11 516** places étaient installées en ESAT en Nouvelle-Aquitaine, **1421** en ESRP/ ESPO (offre dans 6 départements : 24, 33, 47, 64, 79 et 87) et **33** en UEROS (dans 3 départements : 33, 79 et 87).

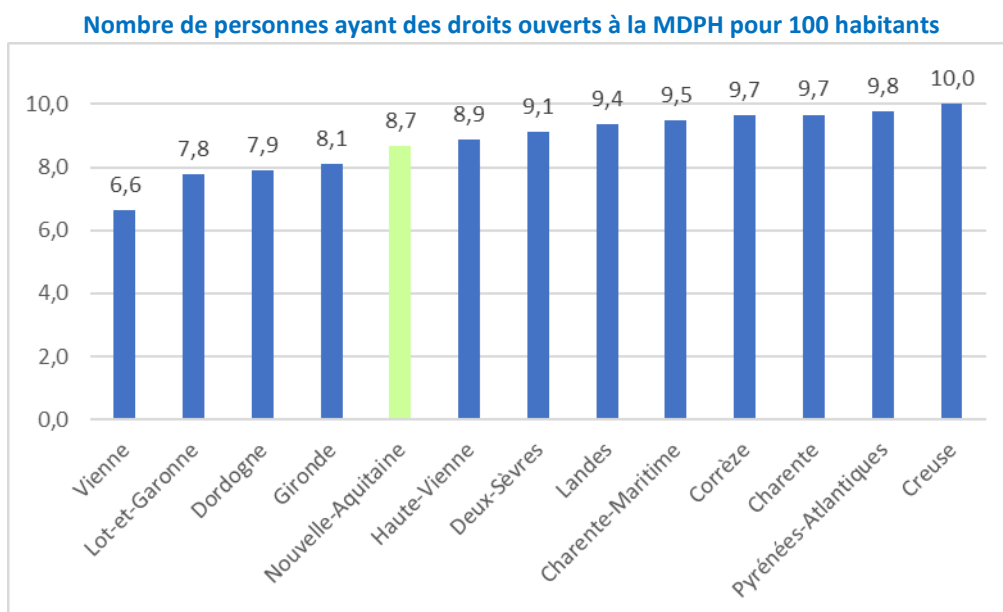
Nombre de places installées en ESAT, ESRP, ESPO et UEROS pour 1000 habitants de 20 à 59 ans



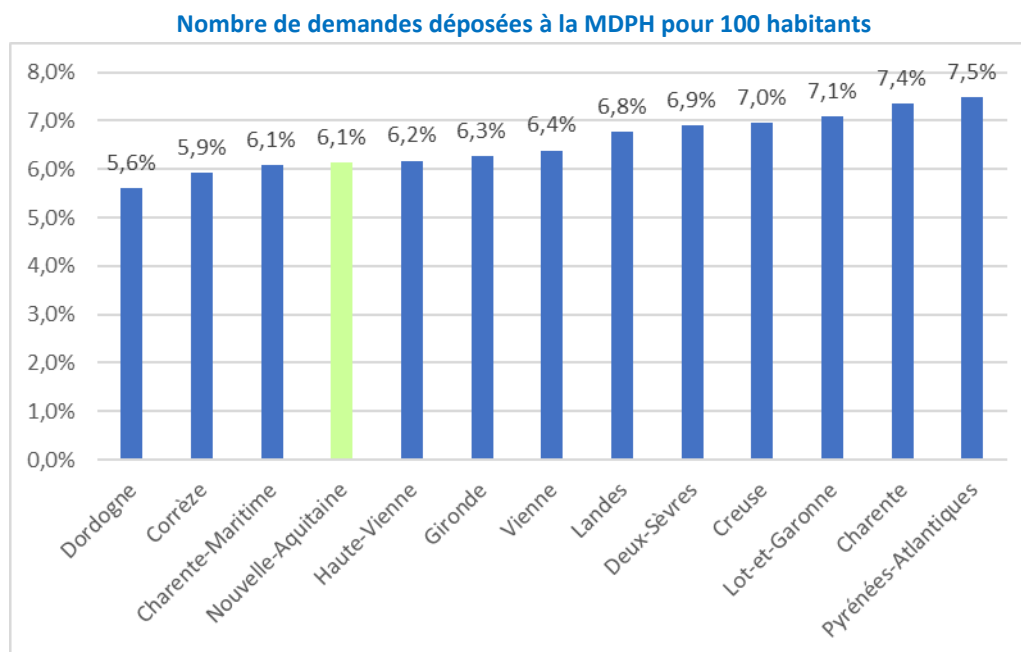
Sources : FINSS 2020, MDPH

## Activité des MDPH

En 2019, **521 100** personnes en Nouvelle-Aquitaine avaient des droits ouverts à la MDPH<sup>3</sup>, soit 8,7% de la population régionale.



En 2019, **391 600** demandes ont été déposées dans les MDPH de Nouvelle-Aquitaine<sup>4</sup> (17% d'entre elles concernaient des enfants).



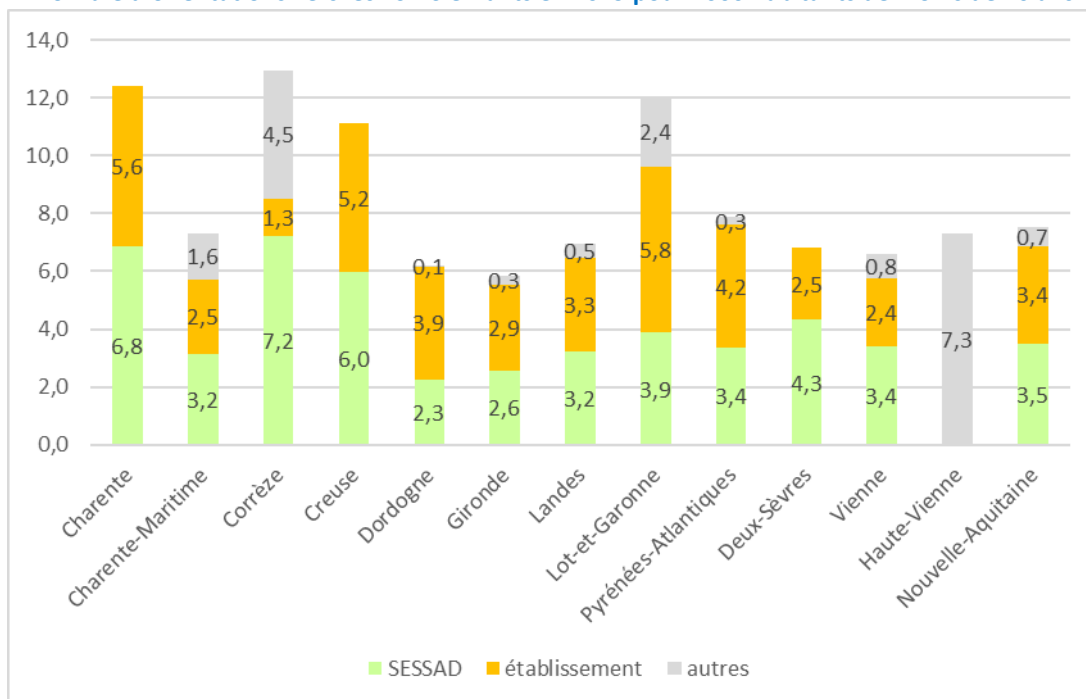
<sup>3</sup> Données 2019, sauf Creuse 2018

<sup>4</sup> Données 2019, sauf Creuse 2018 et Dordogne 2020.

## Orientations vers les ESMS

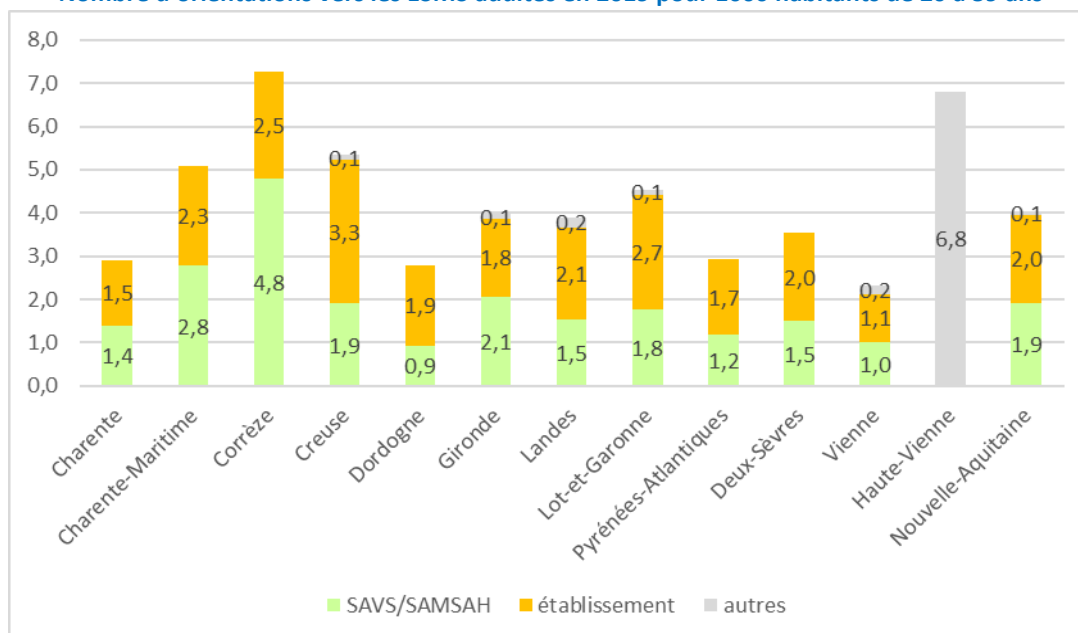
En 2019, les MDPH de Nouvelle-Aquitaine ont réalisé **9 800** orientations vers les ESMS pour enfants et adolescents<sup>5</sup>, soit 7,6 orientations pour 1000 habitants de moins de 20 ans, à part quasi égale entre SESSAD et établissements.

Nombre d'orientations vers les ESMS enfants en 2019 pour 1000 habitants de moins de 20 ans



En 2019, les MDPH de Nouvelle-Aquitaine ont réalisé **11 800** orientations vers des ESMS pour adultes<sup>6</sup>, soit 4 orientations pour 1000 habitants de 20 à 59 ans, à part quasi égale entre services et établissements.

Nombre d'orientations vers les ESMS adultes en 2019 pour 1000 habitants de 20 à 59 ans



**Sources** : CNSA, rapports d'activité normalisés des MDPH 2019

<sup>5</sup> Pour la Haute-Vienne pas de détail entre services et établissement

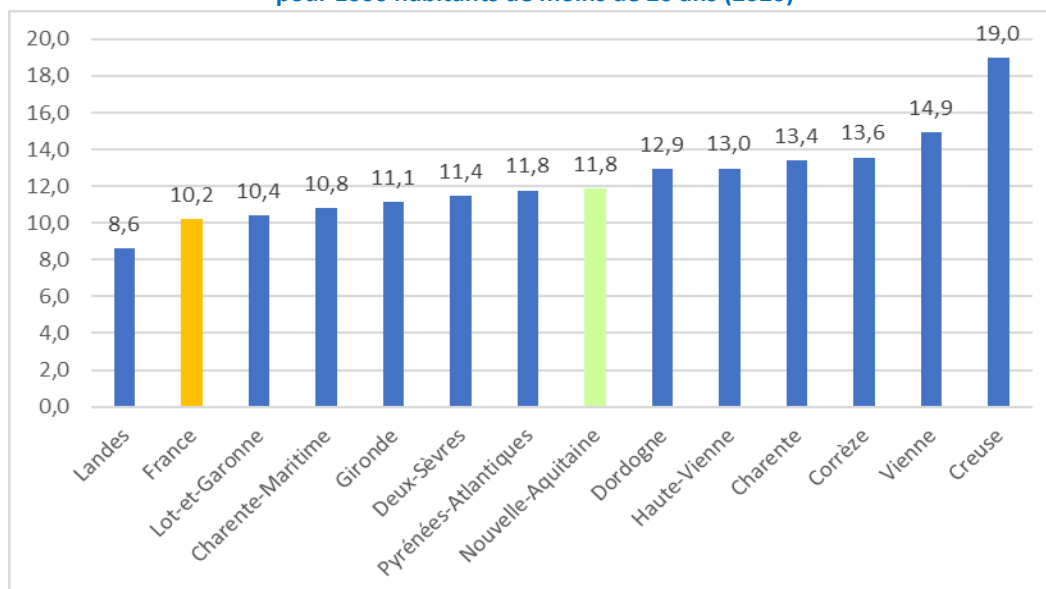
<sup>6</sup> Idem

## L'offre d'accompagnement médico-social

### Enfants et adolescents

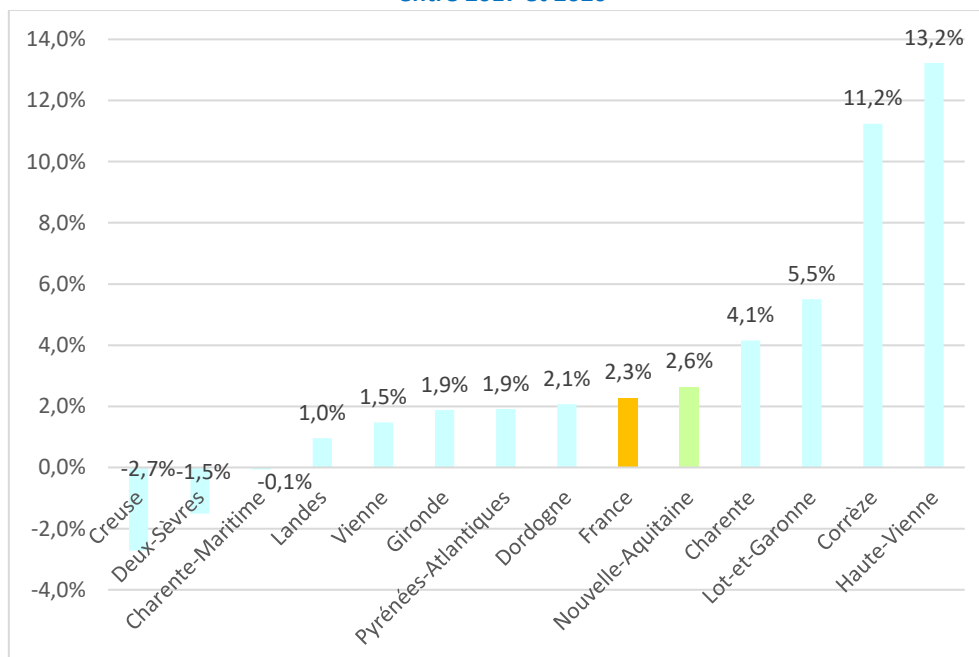
En 2020, la Nouvelle-Aquitaine comptait **15 319 places installées** dans les ESMS pour enfants et adolescents en situation de handicap dont **5 063** en SESSAD<sup>7</sup>, soit un taux global d'équipement de 11,8 places pour 1000 habitants de moins de 20 ans.

Nombre de places installées en ESMS pour enfants et adolescents en situation de handicap pour 1000 habitants de moins de 20 ans (2020)



Entre 2017 et 2020, en Nouvelle-Aquitaine, la capacité d'accueil en ESMS pour les enfants et adolescents a augmenté de près de **400 places** (créées ex nihilo ou par transformation), soit une évolution de 2,6%.

Evolution du nombre de places installées en ESMS pour enfants et adolescents en situation de handicap entre 2017 et 2020



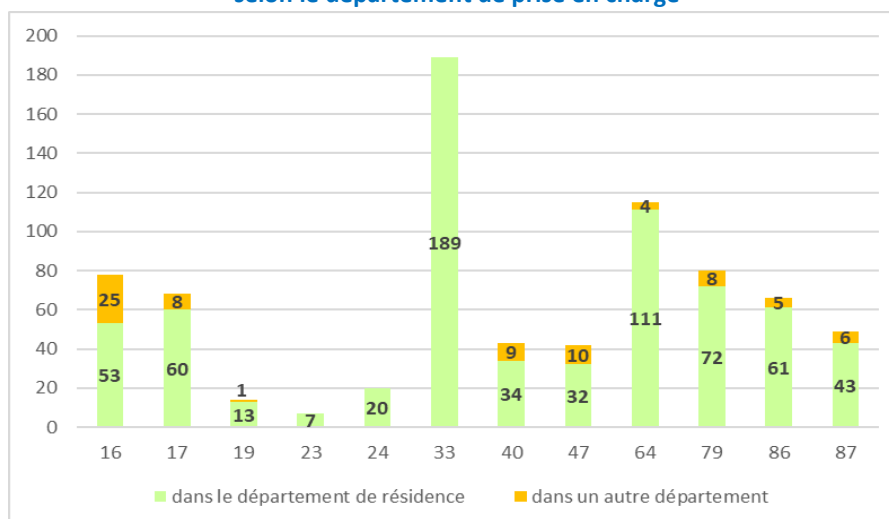
<sup>7</sup> Voir aussi *La part des services dans les ESMS pour enfants et adultes en situation de handicap* <https://creai-nouvelleaquitaine.org/wp-content/uploads/2021/05/part-des-services-dans-les-ESMS-2020-vfinale.pdf>



## Jeunes relevant de l'amendement Creton

En Nouvelle-Aquitaine, **771 jeunes adultes relevaient de l'amendement Creton** en septembre 2020 : 90% sont accompagnés par un ESMS situé dans le département où ils résident, 7% étant accompagnés dans un autre département de Nouvelle-Aquitaine et 3% hors Nouvelle-Aquitaine<sup>8</sup>.

Nombre de jeunes relevant de l'amendement Creton par MDPH selon le département de prise en charge

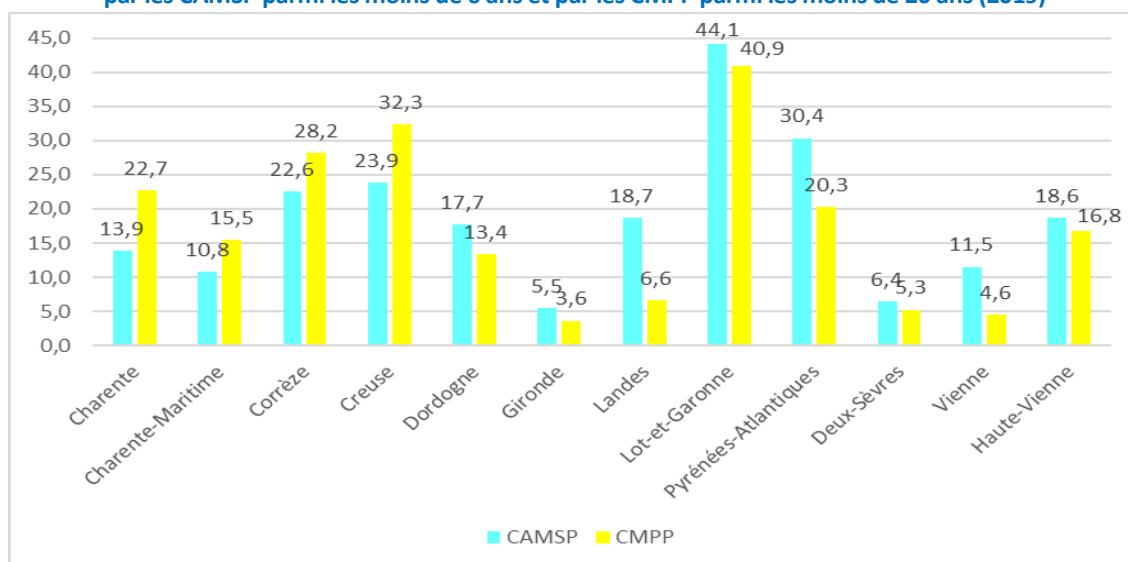


## Enfants et adolescents accompagnés par les CAMSP et les CMPP

En 2019, en Nouvelle-Aquitaine :

- les **CAMSP** ont accompagné **5 400 enfants** (soit 15,3 pour 1000 enfants de moins de 6 ans)
- les **CMPP** ont accompagné **16 700 jeunes** (soit 12,9 pour jeunes de moins de 20 ans).

Taux d'enfants accompagnés par les CAMSP parmi les moins de 6 ans et par les CMPP parmi les moins de 20 ans (2019)



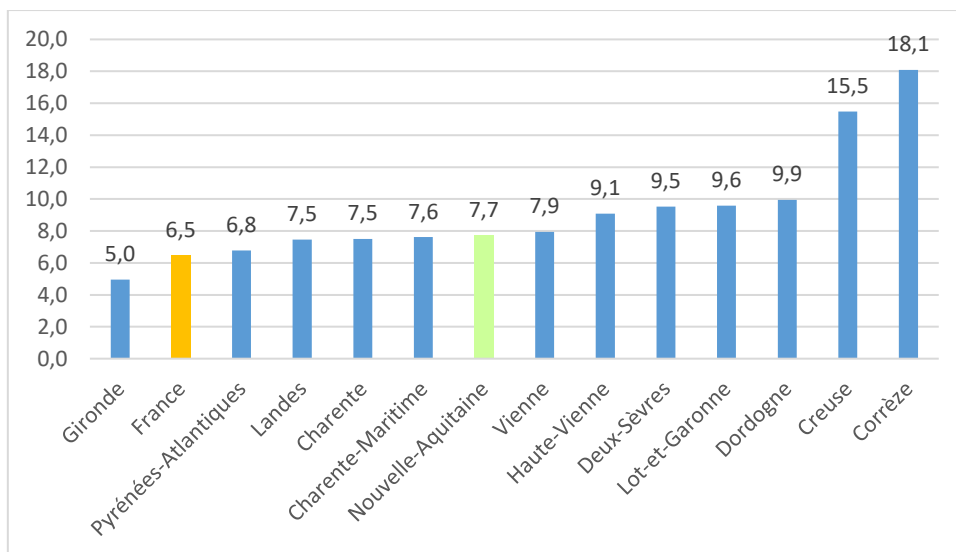
**Sources** : INSEE, FINESS, STATISS, tableaux de bord ANAP, rapports d'activité harmonisés des CAMSP et CMPP, MDPH

<sup>8</sup> En savoir plus : <https://creai-nouvelleaquitaine.org/wp-content/uploads/2021/05/Jeunes-relevant-amendement-Creton-2020-Vfinale.pdf>

## Adultes

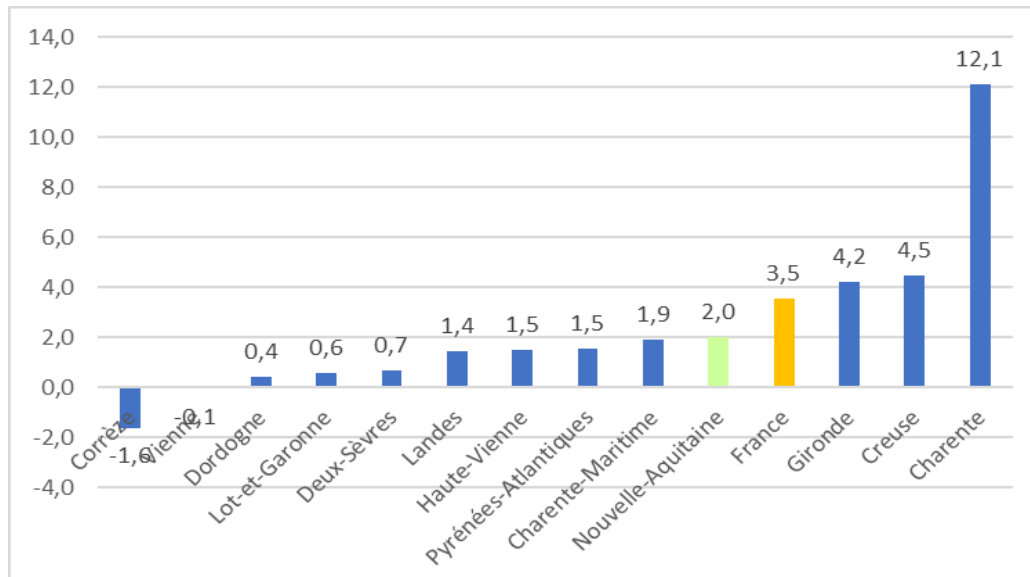
En 2020, la Nouvelle-Aquitaine comptait **21 917** places installées dans les ESMS pour adultes en situation de handicap (hors ESAT, ESRP, ESPO et UEROS) dont **5 959** en SAVS et SAMSAH<sup>9</sup>, soit un taux global d'équipement de 7,7 places pour 1000 habitants de 20 ans à 59 ans.

**Nombre de places installées en ESMS pour adultes en situation de handicap pour 1000 habitants de 20 à 59 ans (2020)**



Entre 2017 et 2020, en Nouvelle-Aquitaine, la capacité d'accueil en ESMS pour les adultes a augmenté de **430 places** (créées ex nihilo ou par transformation), soit une évolution de 2%.

**Evolution du nombre de places installées en ESMS pour adultes en situation de handicap entre 2017 et 2020**



**Sources :** INSEE, FINESS, STATISS,

<sup>9</sup> Voir note page précédente

## En savoir plus

Les chiffres-clés du handicap par département :  
12 fiches mises à jour tous les ans

Les 3 indicateurs prioritaires de la transformation de l'offre médico-sociale :  
L'inclusion scolaire, la part de services, les amendements Creton

Synthèse annuelle des rapports d'activité des MDPH en Nouvelle-Aquitaine

Le site Handidonnées : panorama des données sur le handicap  
Site co-construit par l'ARS et le CREAI Nouvelle-Aquitaine

<https://creai-nouvelleaquitaine.org/observatoire-etudes/>

<https://nouvelleaquitaine.handidonnees.fr//>

## Sigles

AAH : allocation pour adulte handicapé  
AEEH : allocation d'éducation à l'enfant handicapé  
AESH : accompagnant d'élève en situation de handicap  
ACTP : allocation compensatrice pour tierce personne  
CAMSP : centre d'action médico-sociale précoce  
CMPP : centre médico-psycho-pédagogique  
EREA : école régionale d'enseignement adapté  
ESAT : établissement et service d'aide par le travail  
ESMS : établissements et services médico-sociaux  
ESPO : établissement et service de préorientation  
ESRP : établissement et service de réadaptation professionnelle  
MDPH : maison départementale des personnes handicapées  
PCH : prestation de compensation du handicap  
RQTH : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé  
SAVS : service d'accompagnement à la vie sociale  
SAMSAH : service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés  
SEGPA : section d'enseignement générale et de préapprentissage.  
SESSAD : service d'éducation spéciale et de soins à domicile,  
UEROS : unité d'évaluation, de réentrainement, d'orientation sociale et professionnelle  
ULIS : unité localisée pour l'inclusion scolaire  
UEROS : Unité d'évaluation, de réentrainement, d'orientation sociale et professionnelle

